



**Conseil d'Administration du 14 novembre 2014**

**Résolution n° 2014/19- CA**

**Vente d'un immeuble à Champoléon (Hautes-Alpes)**

Le Conseil d'Administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

Après en avoir débattu,

Considérant les coûts élevés d'entretien de la maison des Borels, le faible retour financier lié à la gestion de ce bien, et son peu d'intérêt pour la mise en œuvre des missions de l'établissement

Considérant les besoins de l'établissement en crédits d'investissement :

- pour améliorer des points d'accueil du public nécessaires à la mise en œuvre de la charte ;
- pour rénover des biens immobiliers pouvant ensuite être mis en location et générer ainsi de nouvelles ressources pérennes.

1. Autorise la vente de l'immeuble situé à Champoléon, dont le Parc national des Ecrins est propriétaire.
2. Mandate le directeur pour effectuer les formalités de vente nécessaires et procéder à l'actualisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Le Président

Christian PICHOU

Le Directeur

Bertrand GALTIER